

"Au-delà des idées reçues : Les Coulisses de Votre Conseil d'Administration"



Parce que vous avez
tous un rôle à jouer :
**S'informer et
comprendre pour agir.**



Introduction

Un nouveau format + interactif pour + de proximité

20 min de présentation

10 min de questions-réponses



Tout au long du webinaire, vous aurez la possibilité de poser vos questions grâce à l'onglet **“Questions/réponses”** (Q. et R.)
N'hésitez pas !

3 objectifs aujourd'hui :



- vous permettre de mieux comprendre le fonctionnement de votre Caisse
- (re)découvrir le rôle du conseil d'administration et des administrateurs
- vous informer sur les enjeux liés aux élections à venir

Présentation des intervenants



Gilles DESERT

Vétérinaire - Nantes 1984

Vétérinaire libéral à Rennes depuis janvier 1987

Administrateur titulaire de la CARPV depuis 1995

Vice président 2000-2006, trésorier 2007-2017,
président depuis 2018



Eric Bernard

Vétérinaire - Lyon 1993

Vétérinaire libéral en Corrèze depuis 1995

Administrateur de la CARPV depuis 6 ans

Trésorier de la CARPV depuis 3 ans

Sommaire

- Fonctionnement de la CARPV et de son conseil d'administration
 - Administrateur : quel est son rôle ?
 - Dans les coulisses d'une année d'administrateur
 - Élections à venir : vous avez tous un rôle à jouer
- + Réponses à vos questions



La CARPV : LA caisse de retraites et de prévoyance des vétérinaires

Un organisme privé chargé d'une mission de service public depuis 1948.

Gère la retraite et la prévoyance de l'ensemble des vétérinaires libéraux exerçant en France

3 régimes

Le régime de retraite de base qu'elle gère pour le compte de la CNAVPL

Le régime de retraite complémentaire qu'elle pilote et gère en toute autonomie

Le régime invalidité décès qu'elle pilote et gère en toute autonomie

Une institution à 2 têtes

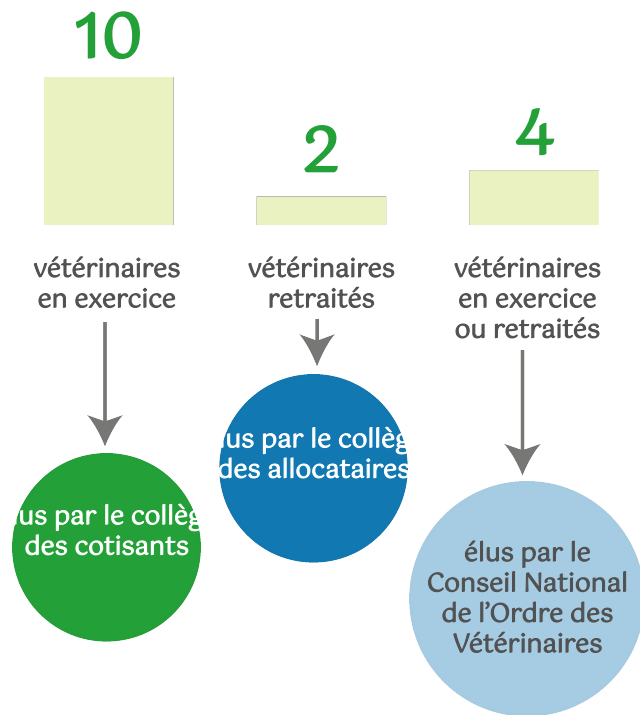
D'un côté le conseil d'administration qui assure le pilotage stratégique de la Caisse :

1. Définir les paramètres des régimes de retraite complémentaire et invalidité décès,
2. Prendre les décisions relatives aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la gestion quotidienne de la caisse,
3. Voter les budgets et approuver les comptes,
4. Décider de la politique de placement des réserves,
5. Participer, par la voix de son président, à la défense des intérêts des professionnels libéraux au sein de la CNAVPL (qui pilote le régime de base - RBL).

De l'autre, la direction de la Caisse qui assure le pilotage opérationnel et qui met en oeuvre les mesures prises par le conseil d'administration.

Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil est composé de :



Élus pour 6 ans.

Le bureau est composé de 5 administrateurs :



Un président



Vice-président



Un trésorier



Un Secrétaire général



Un Secrétaire général adjoint

Les commissions :

Pour traiter les demandes des adhérents

- Commission de recours amiable
- Commission d'inaptitude
- Commission du fonds d'action sociale

Pour le pilotage de la caisse :

- Commission financière
- Commission des statuts
- Commission communication
- Commission audit
- Commission des effectifs
- Commission des marchés publics

Le rôle d'un administrateur

Une mission à 4 dimensions :

stratégique, prospective, politique, humaine



1. Avoir une **vision stratégique** pour faire évoluer les régimes en tenant compte des besoins, des tendances et des aspirations de la profession vétérinaire tout en veillant à l'équilibre financier des régimes.
2. Être **responsable** pour **défendre les intérêts de la profession** tout en respectant les contraintes réglementaires et légales définies dans le code de la sécurité sociale.
3. Travailler en commission pour rentrer dans le vif des sujets.
4. Être **le porte-parole de la profession** vétérinaire en termes de retraite et de prévoyance.

Exemples de sujets abordés au cours des 2 dernières années :

Sujets récurrents :

- Effectifs et évolution démographique de la profession
- Tendances évolutives de la profession (rachats de cliniques par des groupes)
- Equilibre financier du régime complémentaire et invalidité décès
- Evolution et gestion des réserves financières de la Caisse

Sujets contextuels :

- Réforme des retraites et autonomie de la Caisse.
- Mise en place d'indemnités journalières longue durée (maladie et maternité)
- Déblocage d'aides spécifiques (covid, catastrophes naturelles)

Dans les coulisses d'une année d'administrateur

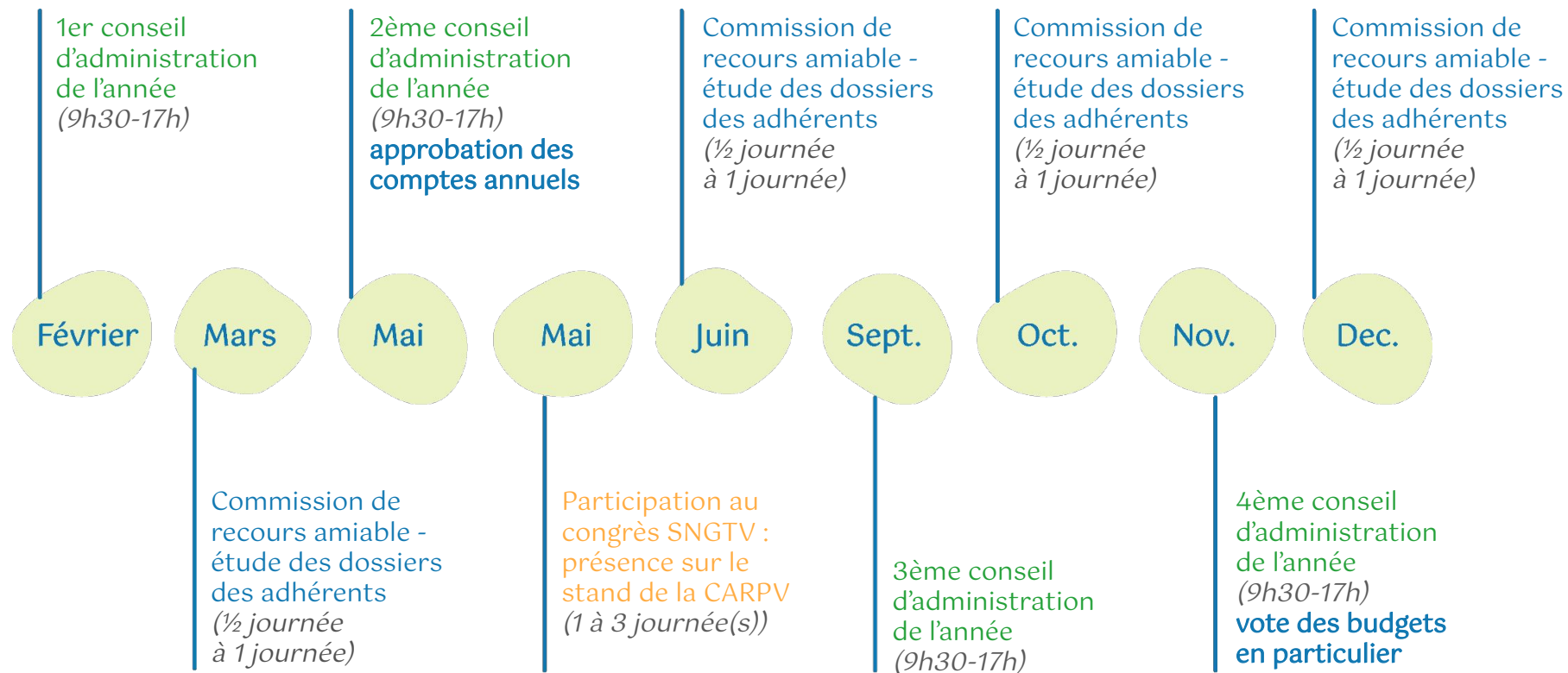
Nous allons vous partager par exemple les coulisses d'une année type d'un administrateur membre de la commission de recours amiable.

Certains administrateurs font le choix d'être membre de plusieurs commissions, d'autres d'une seule et d'autres ne participent qu'aux conseils d'administration.

La composition des commissions est décidée lors de la mise en place du nouveau conseil d'administration par le biais d'une concertation entre les administrateurs et d'une élection en interne.

Même si la participation aux commissions n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée pour permettre aux administrateurs d'être au plus proche du terrain et de mieux appréhender les différents sujets.

Une année d'administrateur



Une année d'administrateur : combien de temps ça prend concrètement



Chaque mois

2h environ à consacrer à la lecture de mails/réponses et discussions entre administrateurs sur des sujets stratégiques de la Caisse.

Chaque trimestre

Pour les conseils d'administration

- 2 à 3h de préparation et lecture du dossier à chaque conseil d'administration.
- 1 journée par trimestre de présence au conseil d'administration.

Pour les commissions

- 1/2 à 1 journée par commission

Plus ponctuellement

Participation à des manifestations extérieures pour représenter la Caisse (congrès professionnels notamment)

pour les administrateurs qui le souhaitent :

Organisation de séminaire sur des thématiques dédiées.

En contrepartie du temps consacré

...

Versement d'une indemnité de
perte de gains de 178 euros par
demie-journée.

Remboursement des frais de
déplacements et de séjour

Note de frais - Administrateur pour un conseil d'administration en 2023 (9h-17h)

	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
	En visio	Sans nuitée	Avec une nuitée (la veille)
IPG 1/2 journée	178	178	178
IPG 1/2 journée	178	178	178
IPG déplacement		178	178
Total Indemnisation perte de gain (IPG)	356	534	534
Forfait repas pour le soir		27,15	54,3
Frais réel de déplacement (train/avion/indemnités kilométriques)		160	160
Nuitée sur Paris avec justificatif			130
Indemnité forfaitaire de frais	30	30	30
Indemnité forfaitaire de déplacement > 50km		54,3	54,3
Total Remboursement autres frais	30	271,45	428,6
TOTAL NOTE DE FRAIS	386	805,45	962,6

Quelques précisions :

IPG = Indemnité de perte de gain (uniquement versée aux administrateurs du collège cotisant)

Les IPG et forfaits nuitées/repas/déplacement sont revus chaque année

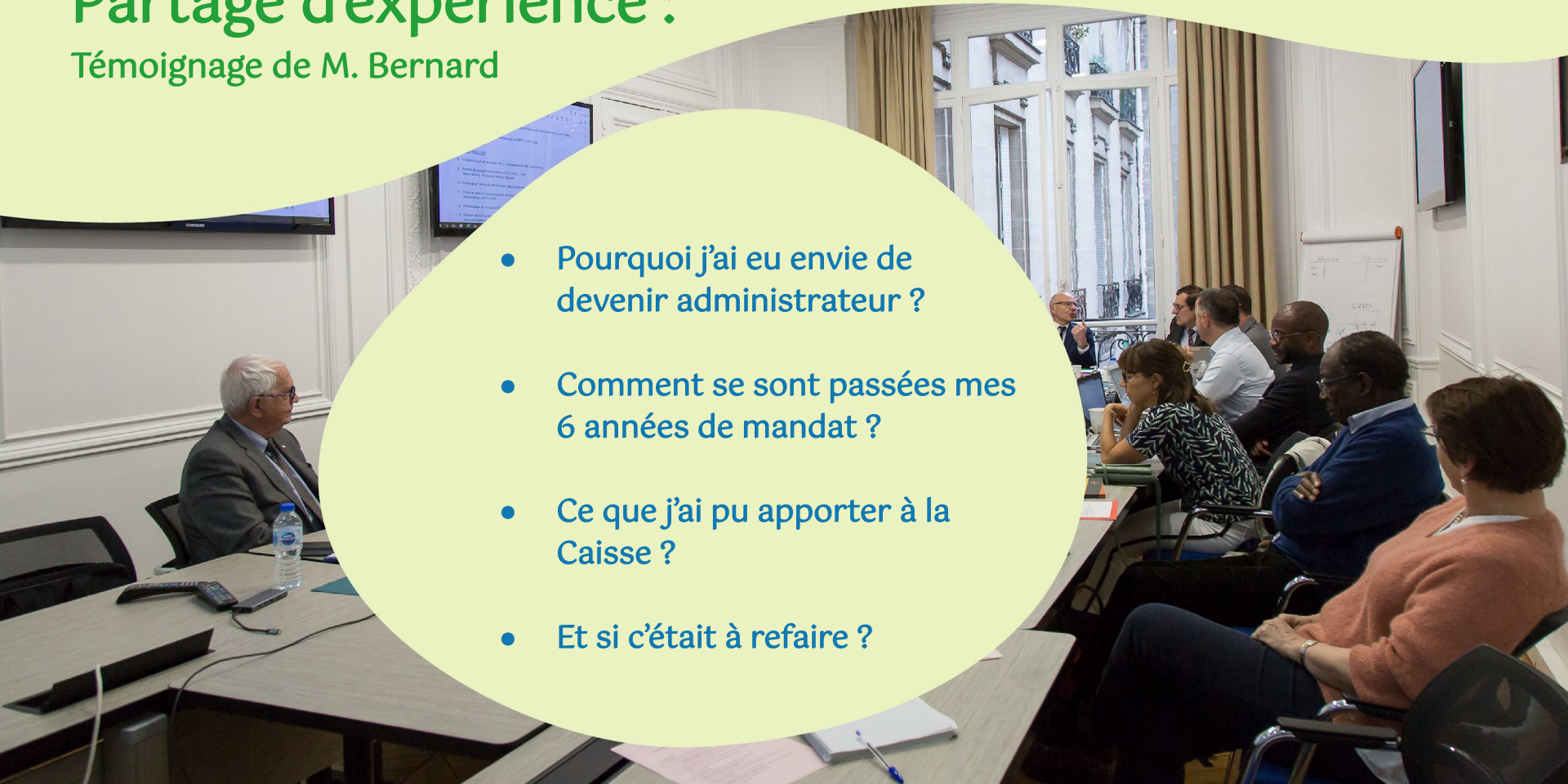
Le repas du midi est pris en charge par la Caisse

Le remboursement des nuitées est plafonné à 137,36€/nuit

Partage d'expérience :

Témoignage de M. Bernard

- Pourquoi j'ai eu envie de devenir administrateur ?
- Comment se sont passées mes 6 années de mandat ?
- Ce que j'ai pu apporter à la Caisse ?
- Et si c'était à refaire ?



Qui peut se présenter ?



👉 Si vous êtes cotisants, 2 conditions à respecter :

1. avoir cotisé pendant au moins 5 ans au Régime Complémentaire
2. être à jour du paiement des cotisations au 31/12/2022

👉 Pour les allocataires, il n'y a aucune condition particulière à respecter (ni limite d'âge)



Si vous avez des questions, n'oubliez pas de les poser dans l'onglet "Questions/réponses"

Élections à venir,

nous avons tous un rôle à jouer



Lors des dernières élections,

- le taux de participation n'a été que de 14%.

Cela pose un vrai problème de représentativité du conseil d'administration vis à vis de la profession et vis à vis des organes de tutelle (= l'Etat).

- il n'y avait que 2 nouveaux binômes candidats (dont 1 a été élu) ce qui favorise peu l'émergence de nouvelles idées et les débats au sein du conseil d'administration.

6 administrateurs de l'actuel conseil ne se représenteront pas et il faut donc les remplacer.

Comment vous pouvez agir ?

En vous présentant comme candidat à l'élections.

Il est encore temps !

- Date limite de candidature fixée au 23 septembre

(informations à retrouver sur le site <https://elections-carpv.fr/>)

- Un mail de candidature avec une profession de foi suffit pour faire acte de candidature.
- Possibilité de candidater également par courrier.
- Les candidatures se font en binôme (binôme = 2 adhérents appartenant au même collège (cotisant ou allocataire)).



Si vous avez des questions, c'est le moment de les poser dans l'onglet questions/réponses ou de nous envoyer un mail à l'adresse elections@carpv.fr



Comment vous pouvez agir ?

En votant !

Vous aurez accès à la liste des candidats et à leur profession de foi à la fin du mois d'octobre avec toutes les informations pour vous permettre de faire votre choix.

- La plateforme de vote en ligne sera **ouverte du 7 au 21 novembre** prochain.
- Vous recevrez **au mois d'octobre un courrier avec vos identifiants** ainsi qu'un mail de rappel pour vous informer de l'ouverture de la plateforme de vote.

Voter ne vous prendra que quelques minutes !



Réponses à vos questions



Est-il possible de participer en visioconférence aux conseils d'administration et/ou aux commissions ?

Oui, il est possible de participer aux réunions en visioconférence,

Néanmoins, pour faciliter la bonne compréhension des sujets et une participation active aux échanges, le présentiel est fortement recommandé.

Je suis invalide ou veuf/ve de vétérinaire, puis-je me présenter aux élections ?

Oui, en tant que membre du collège allocataire, vous avez la possibilité de présenter votre candidature.

Pour rappel, sur les 16 administrateurs du conseil d'administration, 2 sont élus et représentent les allocataires de la Caisse.

Est-il possible d'être candidat 1 an avant son départ en retraite ?

Oui, il est tout à fait possible d'être candidat 1 an avant son départ en retraite.

C'est la situation au 31 décembre de l'année précédant l'élection qui détermine le collège d'appartenance du candidat.

Le vétérinaire élu continuera de représenter le collège des cotisants sur toute la durée du mandat même s'il a pris sa retraite au cours de ce dernier.

NB : les adhérents en cumul emploi retraite qui souhaiteraient se présenter appartiennent au collège des allocataires.

Je souhaiterais me présenter mais je n'ai pas de binôme ?

Pour être candidat il est effectivement nécessaire de trouver un binôme.

Nous vous invitons à contacter dans un premier temps vos connaissances, anciens confrères/consoeurs de promotion pour trouver votre binôme.

Par ailleurs, la Caisse met à disposition des candidats qui le souhaitent, un formulaire disponible [en cliquant ici](#) qui leur permettra d'accéder à la liste et aux coordonnées des adhérents en recherche de binôme pour faciliter leur mise en relation.

Est ce qu'une formation est prévue pour les nouveaux administrateurs/trices ?

Oui, une formation systématique est organisée en début de mandat pour l'ensemble des administrateurs élus sur les placements financiers de la Caisse.

D'autres formations pourront être organisées sur d'autres thématiques en fonction des besoins exprimés.